

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : MMES DARRIET – LAPORTE
MM. NORMANT - BOURREL – BALADE – MANGIEU- CHALOU PIN - BIRAC

Absents excusés : MME GUIRAUDON ayant donné procuration M. MANGIEU
MME GOUDENECHÉ ayant donné procuration à M. CHALOU PIN
MME RISPAIL ayant donné procuration à M. DUMENIL
M. DROUHIN-DAGAULT ayant donné procuration M. BIRAC
M. LAFOSSE ayant donné procuration M. BALADE

Absent : M GARRIGUES

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAUX DU 17 JANVIER 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le compte rendu de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DU 28 JANVIER 2019 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES ET MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport du CLECT.

Monsieur André BOURREL s'interroge sur les charges de transfert des bibliothèques et notamment dans la durée. Par ailleurs il demande si la somme de 25 000 € pour la Commune concernant la mise en place de la fibre optique est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire pense que la facture sur le numérique sera certainement revue à la baisse.

Délibération n°2019-003

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du 28 janvier 2019,

Vu le rapport du 28 janvier 2019 de la CLETC en découlant,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

1. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence lecture publique
2. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence école de musique
3. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence lié à la prévention des inondations
4. Evaluation financière des frais de prise en charge des documents d'urbanismes communaux
5. Evaluation financière de la participation des communes au financement du plan Gironde Haut Méga

Les points 1 à 3 correspondent à des évaluations réalisées dans le cadre de transfert de compétences à la CdC, en application du IV de l'article 1609 nonies C - V 1°bis du Code général des impôts. De ce fait, le rapport de la CLECT sur ces points doit être approuvé par délibérations concordantes de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC.

Les points 4 et 5 du rapport interviennent quant à eux en application du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts :

« Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le rapport de la CLETC du 28 janvier 2019 pour les points 1, 2, 3, 4 et 5.

- APPROUVE le montant d'attribution de compensation pour l'année 2019 qui en découle (annexe 1 du rapport).

RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Guillaume NORMANT signale au Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Fabrice BERNADET, premier adjoint de Castets et Castillon au sujet des travaux à envisager Route de Bartzac au niveau du lieu-dit castériot de Lalauze. Après étude sur place, il a été convenu de prendre rendez-vous avec l'entreprise MALANDIT, qui nous avait déjà produit un devis, afin de pouvoir avoir un devis propre à chaque partie, en respectant les limites des deux communes.

Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal qu'une première réunion concernant la Marche Rose s'est déroulée en Mairie le 24 janvier. Il rappelle que l'édition de cette année verra son arrivée sur la Commune de Bieujac à l'occasion du 10ème anniversaire de la manifestation, initiée en son temps par la municipalité de l'époque. Cette première réunion, à laquelle étaient conviés les initiateurs historiques (Monsieur Hervé LAULAN et Madame Edith FABRY) ainsi que les responsables des associations communales, de la Maison et de la p'tite épicerie de Méli, a permis de poser les bases de l'organisation de la manifestation qui pourrait se dérouler sur deux jours. Une prochaine réunion sera organisée le 14 mars prochain à la Maison. Madame Mélanie DARRIET demande si à cette occasion le Comité de Gironde pourrait prévoir en fil rouge tout au long de l'année des sessions de dépistage dans les communes.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que les travaux de l'écluse de ralentissement sur la Rue Pierre PESLAY ont débuté ce lundi et seront achevés pour le week-end juste avant la rentrée des classes.

Monsieur Jean Philippe MANGIEU fait la remarque que sur le panneau d'annonce des travaux, le montant total des travaux est différent de l'addition des participations.

Monsieur le Maire précise qu'une grille d'eaux pluviales a été rajoutée au programme initial et que la partie zébrée pour les piétons a été réduite.

COMPTE RENDU DES REUNIONS

- SCOT : Monsieur André BOURREL a assisté à la dernière réunion publique du SCOT au cours de laquelle un rappel précis et concis a été proposé. L'objectif reste de valider le SCOT avant les prochaines élections municipales.

- **SICTOM** : Monsieur Guillaume NORMANT fait état de la dernière réunion du SICTOM du 13 février dernier. Lors de cette assemblée, l'adhésion à la future SPL a été votée. Cette SPL rassemble 6 collectivités pour 530 000 habitants. Le montant du futur centre de tri s'élève à 17 M d'€. La participation du SICTOM à cette création est de 155 000 € (sur la période 2019-2022). Par ailleurs, lors de cette réunion le compte administratif et le compte de gestion ont été validés (+ 406 816 € en fonctionnement, - 32 395 € en investissement, résultat net : 1 047 679 € en caisse). Le Président, Monsieur Jérôme GUILLEM, a présenté le ROB (Rapport sur l'Orientation Budgétaire) qui a mis en évidence une augmentation du tonnage (+ 1300 tonnes en 2018 et plus prévu en 2019) et une hausse du coût de traitement (+2.2%). Les besoins pour 2019 seront de 370 000 €. Les objectifs seront de réduire la production de déchets tout en stabilisant les charges de personnel (toujours 87 agents), sachant que la capacité de désendettement est de 2.6 ans.

- **PLUI** : Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal de la dernière réunion du PLUI consacrée à la mixité des fonctions. A cette occasion une carte a été remise afin que la commission puisse examiner les avis du bureau d'études. Une réunion de la Commission est prévue avant la remise de la carte début mars au siège de la CDC lors d'un entretien avec le Bureau d'Etudes. A noter toutefois que les préconisations en matière de logement à créer ont été revues à la hausse pour la Commune de Bieujac.

- **F.D.A.E.C.** : Monsieur Jean Pierre BALADE a assisté à la réunion du F.D.A.E.C. ce lundi. Il signale qu'il y a une hausse de 12 000 € sur le global par rapport à l'année passée, ce qui donne un fond commun de 60 000 €. Concernant la part de Bieujac, elle ne varie pas et reste aux alentours de 8 000 €.

- **C.L.I.C.** : Monsieur Jean Philippe MANGIEU a participé au comité de pilotage du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) composé de 6 à 8 personnes. Il rappelle qu'un sondage dans les communes avait été effectué afin de savoir si le CLIC était un outil intéressant en direction des populations. 19 avis favorables ont été émis pour 5 contre et 13 non réponses. Monsieur Jean Philippe MANGIEU précise que les Communes de Langon et Saint Symphorien ont émis un avis défavorable, arguant du fait qu'ils possèdent déjà toutes les structures pour répondre aux demandes des populations concernées. La Communauté de Communes représente 1/3 du total de la population couverte par le CLIC. Le déploiement du CLIC sur le territoire prévoit une antenne à Villandraut (une antenne existe déjà à Bazas). L'antenne de Langon devrait ouvrir en juin, peut-être dans les locaux du C.C.A.S de Langon. Une plaquette de lancement pour l'antenne de Villandraut est en cours et sera envoyée en direction des personnes de + de 60 ans et les personnes handicapées. Concernant les problèmes de mobilité pour bénéficier des services du CLIC, beaucoup de prestations s'effectuent au téléphone. De plus, une évaluatrice est en cours de recrutement et sera amenée à se déplacer. Une autre idée fait son chemin : adapter le service de transport à la demande à cette prestation.

- **SMAHBB** : Monsieur le Maire a participé à la dernière réunion du syndicat d'irrigation au cours de laquelle le compte administratif et le compte de gestion ont été votés (investissement + 104 957.96 €, fonctionnement + 12 120 €). Il y a une reprise du m³ d'eau car des communes ont abandonné l'irrigation (- 120 000 m³). Par ailleurs il y a de nouvelles demandes pour + 180 000 m³ (compteurs de jardins, nouvelle irrigation, entrée de Saint Loubert dans le Syndicat). Monsieur le Maire rappelle que le coût d'un branchement pour un professionnel (agriculteur) est de 2 500 € et de 450 € pour un particulier. Le montant de la facture annuelle est un forfait de 100 € pour un particulier quelle que soit la consommation.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le 11 mars à 9h00 avec le Directeur d'Académie au sujet de la possible fermeture de classe.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur MAISONNIER qui lui signale qu'il va réaliser des travaux d'isolation extérieure de sa façade et qu'il convient de déplacer les deux lanternes d'éclairage public qui sont fixées au mur. Etant donné l'impossibilité de les replacer après travaux, Monsieur le Maire a fait faire un devis de mise en place de deux poteaux par le SDEEG afin de pouvoir permettre le maintien de l'éclairage public. De plus, il signale qu'il a demandé deux autres devis : un pour éclairer le dessus de la porte de la Mairie et un pour éclairer le nouveau ralentisseur Rue Pierre Pescay.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 00